

N°DEC-2023-115

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN BARBECUE, LE 4 JUILLET 2023 AU CENTRE DE VACANCES SARAH ARLÈS À CEZAIS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec NOELLA/Nelly NAEL – 3 lieu-dit « La Gare » 03170 DOYET ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un barbecue, le 4 juillet 2023 de 16 heures à 22 heures 30, au centre de vacances Sarah Arlès à Cezais.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire NOELLA/Nelly NAEL, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 400 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 26 juin 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le 29 JUIN 2023

29 JUIN 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS